

Questions et réponses sur le sponsoring (FAQ)

Quel est le but du sponsoring ?

Dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation du suissec campus à Lostorf, l'association veut en premier lieu donner à ses membres la possibilité d'être présents sur un site fréquenté par presque tous les professionnels de la technique et de l'enveloppe du bâtiment. Bien évidemment, le sponsoring vise aussi à soutenir financièrement suissec dans ce projet.

Qui peut participer au sponsoring ?

Le sponsoring s'adresse avant tout aux membres suissec, qui ont déjà exprimé leur intérêt à plusieurs reprises. Le concept n'exclut toutefois pas des contributions de tiers dans un second temps (p. ex. de non-membres ou d'acteurs d'autres branches). La palette de possibilités de sponsoring est très vaste afin de prendre en compte les différents budgets des entreprises. D'abord uniquement ouvert aux membres suissec, le sponsoring sera étendu à des tiers si tous les objets ne sont pas attribués en temps utile.

Quelles sont les possibilités de sponsoring ?

Le projet est divisé en trois phases. La première phase, jusqu'à fin 2024 environ, concerne la construction de la nouvelle annexe avec des ateliers et laboratoires supplémentaires. Les deux hôtels seront rénovés lors de la deuxième phase, et les locaux existants (ateliers, salles de séminaire et espace restauration) lors de la troisième. Pour chacune de ces phases, deux types de sponsoring sont proposés : a) sponsoring de matériel et b) sponsoring d'objet. Tous les fabricants/fournisseurs suissec ont été informés en conséquence via une newsletter en novembre 2023.

Quelles sont les possibilités de sponsoring dans les différentes phases ?

Nous nous trouvons à présent dans la phase 1 (construction de la nouvelle annexe). La liste des objets pouvant être sponsorisés se trouve sur le [site Internet de suissec](#). Les objets des autres phases actuellement connus sont :

Phase 2 : rénovation des hôtels (dès 2025)

- Distributeurs de repas
- Salle de détente hôtels (bâtiments D & E)
- Chambres d'hôtel (marquage des portes côté intérieur)
- Bâtiments

Phase 3 : rénovation des ateliers, bureaux, salles de séminaire et espace restauration existants (dès 2027)

- Distributeurs de repas
- Banc d'angle

- Laboratoires
- Salles de théorie (accompagnement pour la pratique)
- Salles de séminaire (marquage des portes côté intérieur)
- Ateliers
- Aula
- Restaurant
- Cafétéria
- Plan d'eau
- Bâtiment

Cette liste n'est pas exhaustive et peut encore changer jusqu'à l'ouverture du sponsoring pour les phases 2 et 3.

Quelles formes de visibilité sont liées au sponsoring d'objet ?

Tous les objets sponsorisés sont représentés sur le [jumeau numérique](#) du [suissetec campus](#). Cette innovation basée sur la modélisation BIM permet de rendre les sponsors visibles, même en dehors du site. Le lien sera intégré sur chaque offre de formation et envoyé lors de toute inscription (utile p. ex. pour s'orienter sur le campus). L'effet multiplicateur et la valeur ajoutée seront ainsi beaucoup plus importants que dans le cadre d'un sponsoring exclusivement physique.

Le logo du sponsor figurera bien entendu aussi sur les objets visibles par tous, tels que les bâtiments, les salles, les bancs, les stations de recharge, le coin barbecue, etc. (présence physique et numérique). [suissetec](#) définira le type et la nature du marquage (taille, matériaux, emplacement, etc.) dans le cadre du concept global.

Comment fonctionne le sponsoring d'objet ?

Les objets pouvant être sponsorisés figurent sur le [site Internet de suissetec](#). L'attribution suit le principe « premier arrivé, premier servi ». Les sponsors reçoivent rapidement une confirmation.

Un sponsor peut-il faire part de souhaits spécifiques concernant la conception des objets ?

Nous sommes ouverts aux propositions. La décision concernant la mise en œuvre concrète revient toutefois uniquement à [suissetec](#), afin de garantir une image uniforme sur l'ensemble du campus (CI/CD, signalétique, etc.).

Combien de temps dure le sponsoring ?

La période de sponsoring est de dix ans au maximum ou correspond à la durée de vie de l'objet (si elle est inférieure à dix ans).

Prix/conditions

Les prix pour toutes les possibilités de sponsoring se réfèrent à une durée maximale de dix ans ou à la durée de vite de l'objet (si elle est inférieure à dix ans). Le montant total doit être payé au début de la période de sponsoring. Les prix comprennent la présence sur le jumeau numérique ainsi qu'une éventuelle présence sur place (p. ex. marquage d'un banc, de la porte d'une chambre, etc.).

Un sponsoring peut-il être résilié avant la fin des dix ans ?

Non, la période de sponsoring est fixe. Le montant total doit être payé au début de cette période. Tout remboursement (aussi au pro rata) est exclu.

Qu'en est-il du sponsoring pour les appareils sanitaires courants (CFC 250) ?

La livraison des appareils sanitaires courants 250 est soumise à des critères qui ne s'appliquent pas à l'acquisition des autres installations techniques du bâtiment. La liberté de choix des produits rend par exemple l'évaluation plus difficile lors de l'attribution. Concernant l'équipement, suissetec ne tient pas seulement compte du prix, mais aussi d'aspects esthétiques (installation au mur bien visible). Les appareils sanitaires sont également une carte de visite pour le campus.

Cela signifie que :

- l'appel d'offres sanitaire ne comprend pas la livraison des appareils ;
- l'appel d'offres pour les prestations et le montage est établi par le projeteur sanitaire selon les recommandations de la notice suissetec (prestations) ;
- l'appel d'offres pour les appareils sanitaires courants prend la forme d'un concours auquel peuvent participer les entreprises membres de suissetec (fabricants/fournisseurs, distributeurs, installateurs).

Ce concours s'inscrit dans l'idée du projet phare de suissetec :

- garantir l'innovation, la durabilité et l'esthétique ;
- renouvelable après dix ans (les tendances et la technique demeurent actuelles) ;
- concours ouvert aux entreprises membres.

Comment dois-je procéder si je souhaite sponsoriser du matériel ou des prestations en tant que fabricant/fournisseur ?

Il y a un grand intérêt pour le sponsoring de matériel – dont sont exclus les appareils sanitaires CFC 250 (voir question/réponse précédente). La commission de construction a adopté un sponsoring de matériel en tenant compte du canal de distribution à trois niveaux. Les informations correspondantes ont été envoyées par e-mail les 14/15 novembre 2023 par M. Khai Ly, représentant du maître de l'ouvrage, aussi bien aux entreprises membres préqualifiées qu'aux fabricants/fournisseurs intéressés par un sponsoring pour la nouvelle annexe. Il s'agit ici d'un sponsoring de matériel ou de prestations, et non d'un sponsoring d'objet.

NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT

Pour toute question, vous pouvez envoyer un e-mail à M. Khai Ly, représentant du maître de l'ouvrage (khai.ly@bfbag.ch).

Quelle est la visibilité pour le sponsoring de matériel ?

suissetec a conçu un [jumeau numérique](#) pour le site. Un grand écran tactile permet aux visiteurs du suissetec campus intéressés par la technique de jeter un œil dans les coulisses et de connaître le sponsor de tel ou tel matériel. C'est donc un modèle 3D détaillé du bâtiment qui est représenté sur la base de la modélisation BIM et de géodonnées. Celui-ci n'englobe pas seulement la géométrie de l'enveloppe du bâtiment, mais aussi les matériaux utilisés, les conduites et l'infrastructure. La navigation permet d'afficher ou de masquer les différentes couches du bâtiment, et de faire apparaître des informations sur les produits et les sponsors.

Etat : fin novembre 2023